Nos points forts politiques

2018 –2024

UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU CANTON DE BERNE
Chambre de commerce bernoise

Objectif et rôle de ce catalogue de points forts

Le canton de Berne dispose d'un potentiel positif grâce à son emplacement central au sein de la Suisse et de l'Europe, ainsi que de la motivation professionnelle de la population locale. Néanmoins, il ne fait pas partie actuellement des cantons économiquement les plus forts de Suisse. L'agglomération bernoise est à peine capable de rivaliser avec les meilleurs sites du pays. Il faut que cela change. **Par contre, la croissance ne se laisse pas prescrire par l'État.** L'économie publique et des interventions de l'État dans l'économie privée n'apportent pas de croissance et enfreignent en outre le principe de la primauté de l'économie privée (principe de subsidiarité). La politique doit plutôt veiller à ce que les entreprises dans notre canton trouvent un environnement avantageux qui facilite leurs activités et leur permettent de contribuer plus fortement à la croissance. La tâche principale de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) est justement de se battre pour un tel environnement prospère. Le présent catalogue doit montrer aux membres, aux autorités et au public dans quels domaines pertinents à l'économie nationale elle s'engage et quels objectifs elle poursuit.

Compte tenu de l'orientation cantonale de l'UCI, les conditions-cadre suivantes sont thématisées. Le canton et, par conséquent, les communes sont principalement compétentes et responsables de leurs conceptions.

Quatre points forts

Les conditions offertes par un site décident du bien-être des états et des régions. La concurrence pour attirer des habitants, des investissements et des places de travail bat son plein et s'est accentuée ces dernières années. La population et les entreprises sont devenues plus mobiles et les distances plus courtes grâce à l'amélioration des infrastructures de transports.

On s'établit là où les conditions-cadre correspondent le mieux aux besoins. Des sondages effectués auprès d'entreprises sur les facteurs d'implantation régionaux les plus importants le révèlent régulièrement: un grand potentiel de main-d'œuvre bien formé, des infrastructures intactes, une offre attrayante de surfaces de bureaux et commerciales, des réglementations légères, ainsi que de faibles taxes sont privilégiés.

Dans les classements sur les qualités du site aussi, la plupart des facteurs tels que le niveau de formation de la population, la disponibilité de personnel spécialisé, l'accessibilité en termes de mobilité et la charge fiscale de personnes physiques et morales sont nommés.

C'est pourquoi l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne concentre sa politique justement sur ces facteurs.

En termes de points forts, elle veut
- **renforcer la formation,**
- **améliorer les voies de communication,**
- **baisser les impôts et**
- **réduire la bureaucratie.**

Politique globale axée sur l'économie

Les présentes explications se limitent sciemment à quatre points forts. Cependant, dans le cadre de sa politique économique, l'Union du Commerce et de l'Industrie s'engage aussi dans d'autres domaines pertinents pour les entreprises privées. Cela inclut, par exemple, la politique du marché du travail (conjointement avec les partenaires sociaux), la politique en matière de commerce et d'artisanat, l'aménagement du territoire (séparation de zones industrielles, artisanales et de services suffisantes à des emplacements appropriés), la politique de site concernant les foires, la politique hospitalière, la politique sociale, la conception de structures administratives, la politique touristique et les questions de collaboration intercantonale.

L'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne, conjointement avec l'organisation faîtière «economiesuisse», poursuit de manière générale une politique d'ordre visant à l'ouverture des marchés, au renforcement de la compétitivité, à la libération des réglementations, à des finances publiques saines, à des marchés du travail flexibles et à un système scientifique performant. La devise est la confiance dans la responsabilité propre et la capacité de l'être humain à prendre des décisions.

Point fort «Renforcer la formation»

Principe directeur: la formation s'adapte aux sollicitations du monde du travail et s'appuie sur les notions d'encouragement et d'exigence. La formation professionnelle duale est renforcée. Les Hautes écoles se concentrent et se profilent.

Principe

Un domaine de formation attrayant et axé sur les performances constitue l'une des bases essentielles pour une croissance économique saine. Cela en particulier en vue des exigences élevées imposées à la main-d'œuvre à tous les niveaux par la numérisation. Dans l'ensemble, et selon des enquêtes PISA, le niveau de prestation des suisses et des élèves bernois de la scolarité obligatoire se révèle comme «stable» sur plusieurs cycles dans les trois domaines d'étude testés, à savoir les mathématiques, les sciences naturelles et la lecture. Néanmoins, en 2015, la Suisse a moins bien réussi dans toutes les matières que lors de la dernière comparaison en 2012. En mathématiques, elle a perdu 10 points, en sciences naturelles 9 et en lecture même 17 points. En mathématiques, la Suisse a obtenu le meilleur résultat européen. En sciences naturelles, elle est significativement meilleure que la

moyenne OCDE. En lecture, les suisses se trouvent en revanche seulement dans la moyenne de tous les états OCDE.

Un pays axé sur le savoir ne peut pas se satisfaire avec des classements comparativement bons. Nous devons avoir comme exigence d'être à la pointe de la formation sur le plan international. Un sondage d'economiesuisse montre que seulement peu de compétences sont en effet au premier plan pour l'économie suisse, notamment dans les domaines de la langue première et des mathématiques. De nombreuses entreprises sont d'avis que des améliorations sont ici nécessaires.

À l'avenir, les jeunes gens devront choisir leur institut de formation tertiaire moins en fonction de la proximité de leur domicile, mais plutôt en fonction la qualité de la filière d'étude et du prestige de l'école. Ce faisant, la compétitivité s'intensifie entre les hautes écoles.

Les hautes écoles bernoises doivent affirmer leur position dans cette compétition de formation nationale et internationale, et se concentrer et se profiler davantage. En outre, avec les moyens à disposition, un meilleur impact doit être atteint selon la devise « davantage de formation et moins d'administration et de béton ».

Le modèle de réussite de la formation professionnelle duale est à renforcer à titre équivalent avec la formation universitaire. En outre, le canton de Berne est encore loin d'une égalité des chances entre les prestataires de formation publics et privés. Une compétitivité vraie et équitable mènerait dans l'ensemble à une amélioration de la qualité et en même temps à des prestations rentables.

Exigences dans le détail

- La langue première et les mathématiques constituent toujours le pivot et la plaque tournante pour la carrière sociale et professionnelle.

- En ce qui concerne les efforts d'intégration, il faut mettre l'accent sur l'acquisition de la langue officielle (allemand ou français selon le domicile).

- Il faut donner une importance majeure à la formation, la sélection et la formation continue du corps enseignant. Afin de renforcer les bons enseignants, des conditions d'embauche semblables à l'économie privée doivent être appliquées (intégration d'une composante de performance).

- Tous les élèves doivent achever leur scolarité obligatoire en satisfaisant aux exigences du monde du travail (numérique) et des écoles supérieures.

- Il faut éveiller davantage l'intérêt des jeunes pour les disciplines techniques et les sciences naturelles, afin de contrer la pénurie de spécialistes.

- La formation professionnelle duale est à renforcer et à encourager avec des types de formation académiques. L'augmentation du taux de maturité n'est pas un objectif sur le plan de la politique de la formation.

- Le canton de Berne encourage l'esprit d'entreprise et l'initiative individuelle à travers des nouveaux modules d'enseignement spécifiques à tous les niveaux de formation. Il encourage les institutions qui soutiennent le développement numérique.

- Les campus de la Haute école spécialisée à Berne et Bienne doivent être réalisés le plus rapidement possibles. Parallèlement, le Teclab doit être établi à Berthoud.

- Les hautes écoles spécialisées et les universités doivent ajuster les points forts de leurs formations de manière plus précise en fonction des exigences du monde du travail. Les offres doivent être concentrées et coordonnées sur le plan national. Il convient également d'accorder un plus grand poids aux formations techniques.

- La collaboration intense entre l'économie, les hautes écoles spécialisées et les universités doit être poursuivie avec comme objectif une mise en œuvre plus rapide des résultats provenant de la recherche et du développement (transfert de connaissances et de technologie).

- Il faut en finir avec la pléthore sauvage des diplômes de la Haute école spécialisée, afin que leur appréciation par les responsables des ressources humaines dans les entreprises puisse être garantie lors des procédures de recrutement. Les institutions financées par l'État renoncent aux offres qui ont déjà été proposées en qualité suffisante par des privés.

- L'Université de Berne doit se positionner clairement en tant qu'institution de formation élitaire. Au lieu du système du numerus clausus, des examens intermédiaires réguliers dès le premier semestre doivent garantir la qualité de formation (comme dans les cantons romands).

- Il faut continuer à soutenir l'International School of Berne. Pour des entreprises internationales, mais aussi pour les entreprises suisses avec des spécialistes étrangers, les possibilités de formation des enfants en langues étrangères sont déterminantes.

Point fort «Améliorer les voies de communication»

Principe directeur: dans le cadre d'un concept global, les moyens de transports individuels et publics satisfont aux besoins de mobilité des entreprises et servent ainsi de manière optimale à l'économie publique.

Principe

Des infrastructures de transports de bonne qualité constituent une condition préalable importante pour le développement des régions. Des régions ayant facilement accès aux marchés sont plus productives, plus compétitives et, par principe, aussi plus performantes que celles qui sont difficilement accessibles. Sur le plan économique, cela est dû à des frais moindres en matière de temps et de transport. La desserte en termes de transports du canton de Berne ne convient plus aux exigences actuelles. Ces dernières années, en particulier dans le domaine des transports individuels, le canton a perdu son attrait comme site d'implantation et les moyens de transports publics sont bondés en plusieurs endroits aux heures de pointe. En outre, toutes les

analyses montrent que la mobilité s'accroît en permanence et qu'à l'avenir, la tendance va se poursuivre. L'électromobilité et la voiture autonome ne devrait y changer peu de choses dans un futur proche. Selon le scénario de référence, qui poursuit les développements fondamentaux du passé, mais qui intègre également des tendances telles que la société vieillissante ou de nouvelles formes de travail, la performance routière annuelle des transports de passagers va passer de 25 % à 145 milliards de kilomètres-personnes de 2010 à 2040. Concernant les transports de passagers, les kilomètres-personnes augmenteront de 51% au-dessus de la moyenne dans les transports publics. Le transport de marchandises par rails augmentera avec un plus de 45% également au-dessus de la moyenne. Mais la route reste le premier mode de transports, que ce soit dans les transports de passagers ou de marchandises. Afin que le trafic important pour l'économie ne reste pas bloqué dans les embouteillages, il convient d'améliorer les infrastructures et la densité des horaires des transports publics, et d'aménager les infrastructures routières. Par ailleurs, des mesures doivent être prises pour la diminution des flux de pendulaires (rupture des pointes de trafic) (bureau à domicile « homeoffice » pour employés dans l'administration cantonale, des modèles d'heures de travail et rentrées des classes flexibles, administration décentralisée etc.).

Exigences en détail

- De manière générale, il faut réaliser plus rapidement les projets de voies de transports, afin de réduire les gênes.

- Des priorités doivent être fixées selon des critères de croissance concernant les projets en matière de transport et/ou d'élimination des goulots d'étranglement. Cela signifie que pour les futurs réseaux routiers, le crédit-cadre des infrastructures de transports publics et les offres de transports publics, il faut axer tout le système global des transports sur la rentabilité.

- Le Canton de Berne s'engage pour un aménagement rapide des tangentes autoroutières bernoises Murifeld et Felsenau (Viaduc de Felsenau).

- La bretelle de raccordement de l'Emmental et l'axe routier économique de Haute Argovie doivent être réalisés le plus rapidement possible.

- Le contournement sud de Berne doit être réalisé pour améliorer la redondance du réseau et raccorder la commune de Köniz en tant que route à 2 voies à haut débit.

- L'aménagement de l'A1 Berne-Zurich doit être avancé sur six voies de bout en bout, respectivement le tronçon Wankdorf-Schönbühl sur huit voies.

- Il faut aménager le contournement de Brünig.

- Le contournement Ouest de l'A5 à Bienne est à réaliser le plus rapidement possible selon la variante approuvée par le Conseil fédéral.

- Il faut améliorer rapidement le débit de la circulation sur les principaux axes de transports du «Pôle économique cantonal ville de Berne».

- Il faut renforcer et rendre plus attrayante l'offre de transports publics dans les agglomérations.

- Les chefs-lieux cantonaux et les centres régionaux de la région de la capitale sont à relier avec Berne toutes les demi-heures par le biais d'un réseau d'offres ferroviaires directes et performantes.

- Il faut réaliser le plus rapidement possible la ligne de tram vers Ostermundigen dans l'agglomération de Berne. Il faut renoncer à un deuxième axe de tram par la Speichergasse (axe de livraison).

- L'extension de la gare de Berne et de la gare souterraine du TBS sont à faire avancer et à achever selon la planification.

- Le Canton de Berne s'engage en faveur de l'aménagement à double voie du tunnel de base du Lötschberg pour la circulation cadencée toutes les 30 minutes des trains Intercity vers le Valais et pour le transport des marchandises.

- Il faut continuer à promouvoir le raccordement du canton de Berne au transport aérien international.

- Il faut renoncer à des standards trop élevés (variantes de luxe) lors de l'élimination de déficits de sécurité sur les routes ainsi que lors d'aménagements et de transformations et trouver des solutions en ce qui concerne la conception de projets qui ont comme objectifs le maintien ou l'amélioration de la qualité de dessertes dans le cadre de moyens limités (p. ex. renoncer à des giratoires inutiles ou à des mesures de réaménagement routier).

- La tarification de la mobilité n'est alors qu'une option possible quand différents types de transports (trafic individuel motorisé, TP, etc.) et des régions fortement chargées par le trafic dans l'ensemble du pays y sont inclus et qu'une harmonisation internationale est effectuée. Une limitation à une taxe urbaine «roadpricing», respectivement dans la région bernoise n'entre pas en ligne de compte, pas non plus dans le cadre d'un projet pilote.

Point fort «Baisser les impôts»

Principe directeur: la charge fiscale se rapproche de la moyenne nationale. La politique financière crée une marge de manœuvre pour des baisses d'impôts.

Principe

Dans le canton de Berne, l'imposition des personnes physiques est actuellement 20% supérieure à la moyenne suisse. Concernant les personnes morales, le canton de Berne occupe une place en bout du peloton dans le classement intercantonal.

Certes, les revenus fiscaux augmentent chaque année, mais ils sont à chaque fois épuisés pars la croissance constante des dépenses de l'État. La quote-part de l'État s'est stabilisée à un niveau élevé depuis 2013 après une phase de croissance constante, mais devrait être à nouveau baissée.

Exigences en détail

- Dans le cadre de la révision de la Loi sur les impôts (LI), il convient de prévoir des allégements pour les personnes physiques, notamment pour les cadres de l'économie (aujourd'hui, on ne peut souvent motiver des cadres à venir s'installer dans le canton de Berne qu'en compensant la différence de charge fiscale avec une majoration de salaire).

- Il faut réduire les impôts sur le bénéfice des personnes morales dans le but retrouver les premiers rangs en comparaison intercantonale. En outre, il convient d'introduire un barème proportionnel.

- Il faut conserver l'imposition forfaitaire et la concevoir avec modération, en particulier en tant qu'instrument de promotion des régions de montagne.

- Dans le canton de Berne, l'imposition de la fortune de participations qualifiées à faible revenu est limitée. Cette réglementation attrayante en comparaison avec d'autres cantons doit être maintenue.

- La marge de manœuvre politico-financière peut être regagnée, d'une part, grâce à l'effet de croissance engendré par la baisse des impôts et, d'autre part, grâce à des mesures d'économies, une efficacité accrue et l'externalisation de tâches.

- Il faut réduire l'effectif du personnel dans l'administration cantonale et plafonner la masse salariale, ce qui dégagera la marge de manœuvre nécessaire pour mieux rémunérer les cadres.

- Il faut réduire la quote-part de l'État et plafonner la croissance des dépenses annuelles (orientation p. ex. au PIB).

- Les baisses d'impôts ne doivent pas être compensées avec toutes sortes d'émoluments plus élevés. Il convient d'examiner régulièrement les émoluments et les frais sur lesquels ils s'appuient (comparaison avec l'économie privée ou avec d'autres collectivités).

Point fort «Réduire la bureaucratie»

Principe directeur: une étude d'impact est à effectuer de manière conséquente lors de chaque réglementation. Sur ce, de nouvelles réglementations sont toujours à examiner si et dans quelle mesure elles suscitent une charge bureaucratique supplémentaire dans les entreprises et les administrations étatiques. Les processus à forte charge administrative existants sont à optimiser et à simplifier.

Principe

La réglementation excessive et la bureaucratie freinent l'innovation et la prospérité. Lors d'un sondage représentatif en 2017 concernant le problème que la politique suisse devrait résoudre au plus vite, afin d'améliorer l'environnement pour les entreprises, la plupart des membres de directions ont nommé en premier lieu et de loin la densité élevée de la réglementation et la bureaucratie qui y est liée.

Une bureaucratie croissante est causée principalement par l'édiction de plus en plus de réglementations, sans vérifier si elles suscitent des tâches administratives supplémentaires sans aucun effet à valeur ajoutée. Les conséquences sont

un gonflement des appareils administratifs étatiques et des frais administratifs plus élevés pour les entreprises. En fin de compte, une bureaucratie croissante signifie des frais plus élevés sans valeur ajoutée, moins de profit, moins d'investissements, moins de revenus fiscaux, moins de places de travail, moins de prospérité et ainsi un attrait diminué du site.

Exigences en détail

- Si une réglementation est nécessaire dans un domaine, alors celle-ci doit en principe contenir des barrières de sécurité au lieu de régler tout comme un corset jusque dans le moindre détail.

- Des actes législatifs restrictifs sont – lorsque cela est possible et indiqué – à limiter dans le temps (clause de limitation dans le temps «sunset clause»).

- En cas de doute, tout organe administratif doit exercer son pouvoir d'appréciation en faveur des personnes concernées (orientation client).

- Lors de mise en œuvre du droit fédéral, le canton doit se limiter aux éléments prescrits obligatoires (pas de «Bernese Finish»). Il faut renoncer en conséquence aux réglementations non obligatoires qui entravent en plus le canton de Berne, en particulier en comparaison intercantonale.

- Il faut saisir les chances de la numérisation dans tous les domaines de l'activité administrative, afin de concevoir les processus de manière simple et non bureaucratique. Par ailleurs, il faut permettre à la population de régler les affaires quotidiennes avec les autorités par voie électronique (e-Gouvernment, p.ex. permis de construire).

- La mise en œuvre réglementaire de simples recommandations du niveau fédéral est à aborder de manière critique (p. ex. MoPEC dans le domaine de l'énergie).

- Avant qu'une activité étatique soit lancée, respectivement qu'une base légale soit créée pour cela, il faut vérifier selon le diagramme de flux suivant, si elle a un sens aussi économiquement. L'objectif doit être de n'envisager des interventions et prestations publiques que là où des justifications particulières existent et où des solutions alternatives ne sont pas judicieuses:

Examen des projects politico-économique – Faut-il une prescription?

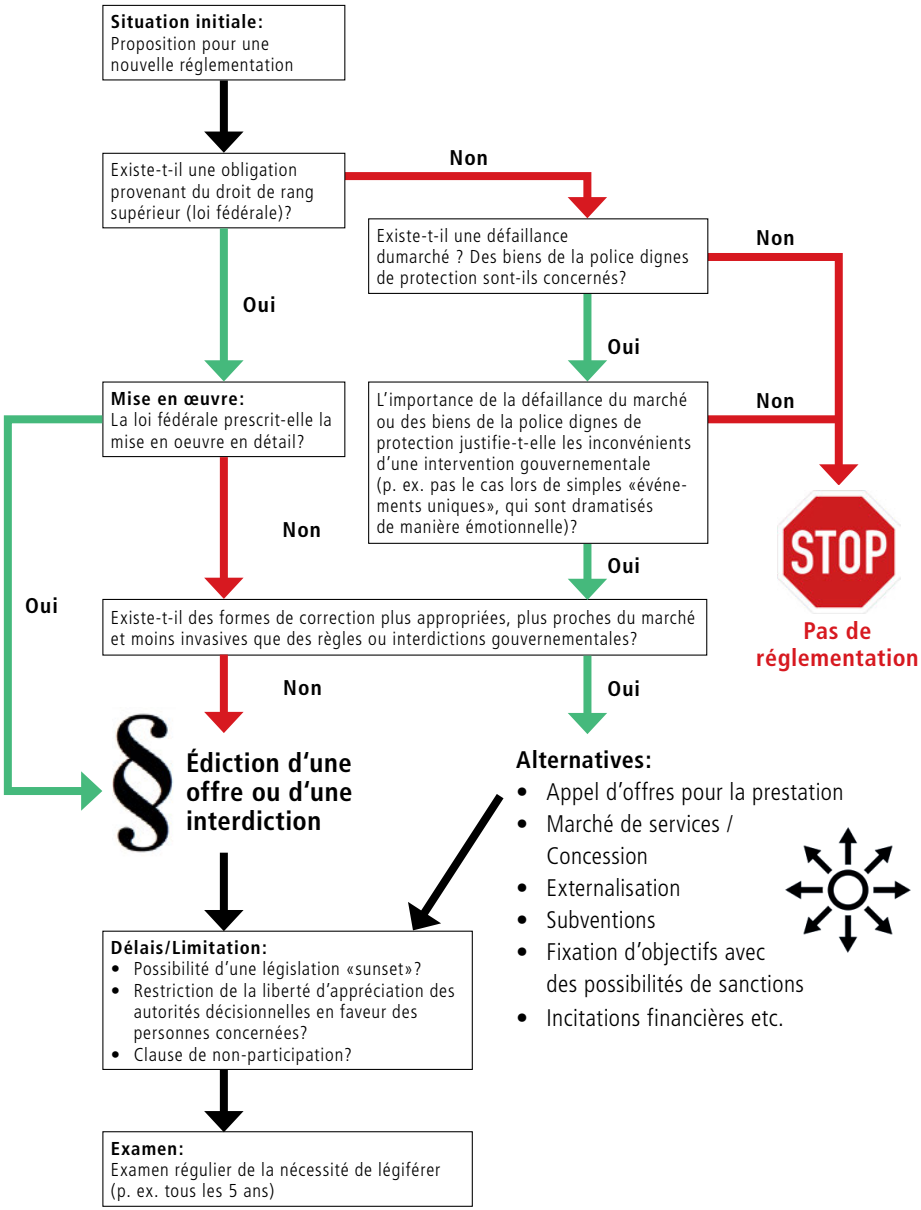

UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU CANTON DE BERNE
Chambre de commerce bernoise

Kramgasse 2, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 388 87 87, Téléfax 031 388 87 88
www.bern-cci.ch, info@bern-cci.ch